Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35[illegible]

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_027-DE

FINANCES

DCC26-027

OBJET : ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2026 (AC) : MONTANT ET REPARTITION PAR COMMUNE

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-président en charge des Sports et des Finances, présente le rapport suivant :

Le **montant global de l'attribution de compensation** à verser en **2026** par la Communauté de communes aux communes membres est établi à **885 537,03€.**

Le montant perçu par la Communauté de communes est de **102 185,22€.**

Le montant revenant à **chaque commune** est de :

	MONTANT A VERSER	MONTANT A RECEVOIR
Amanlis		15 394,00 €
Arbrissel	1 782,22 €	
Boistrudan		18 899,14 €
Brie	50 219,87 €	
Chelun	347,28 €	
Coësmes	20 228,44 €	
Eancé		1 217,08 €
Essé		34 576,10 €
Forges la Forêt		326,51 €
Janzé	163 276,34 €	
Le Theil de Bretagne		21 357,95 €
Marcillé-Robert		6 179,92 €
Martigné-Ferchaud	205 422,90 €	
Retiers	413 584,83 €	
Sainte Colombe		4 234,52 €
Thourie	30 675,15 €	
TOTAL	**885 537,03 €**	**102 185,22 €**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_027-DE

Ceci étant exposé,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 5 février 2026 (DCC26_027) relative à la révision libre des attributions de compensation de Janzé et Retiers,

Vu la délibération 2026-010 du 9 février 2026 du Conseil municipal de Retiers,

Vu les avis favorables de la Commission « Finances » du 12 février 2026 et du Bureau Communautaire du 17 février 2026,

Sous réserve de la délibération du Conseil municipal de Janzé du 4 mars 2026, il vous est proposé :

- *De fixer l'enveloppe des **attributions de compensation définitive 2026** à la somme de :*
  - ***885 537,03€** pour celles **versées aux communes** ;*
  - ***102 185,22€** pour celles **perçues par la communauté de communes**.*
- *De décider que ce **versement/reversement** sera **mensuel** hormis pour les montants à verser annuels inférieurs à 5 000€ ; et pour lesquels le versement/reversement se fera en une seule fois à la fin du premier semestre 2026, en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2018 ;*
- *De décider que ce montant servira de base aux premiers versements 2027, jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération soit prise.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_027-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel DELIBRE le 17 février 2026, s'est réuni le 3 mars 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Alexis DELSAUT, MME Jeanne LORON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

BRIE	M Patrick ROBERT *(donne pouvoir à M Bruno PELLETIER)*
JANZE	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M Pierric MOREL)*
	M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 3 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/03/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/03/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance

ESTIF